

# MADAGASCAR

## REVUE DE PRESSE - DECEMBRE 2019

### Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Les élections municipales du 27 novembre.....	4
▶ Restitution des îles Eparses, diplomatie.....	6
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE .....	7
▶ Insécurité, dahalo, enlèvements .....	7
▶ Justice.....	8
▶ Conditions carcérales .....	10
▶ Gouvernance .....	10
▶ Politique migratoire, traite .....	11
▶ Droits des femmes, homosexualité .....	12
▶ Droits de l'enfant.....	14
▶ Université.....	14
▶ Santé.....	15
▶ Médias, communication .....	15
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	16
▶ Ressources naturelles, bois de rose .....	16
▶ Environnement, aménagement.....	18
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	19
▶ Economie.....	19

### POLITIQUE

**02/12 - Les élections municipales ont retardé l'examen de la loi de finances par le Parlement.** Pressé par le temps, les députés ont examiné et adopté en trois jours ce texte de 100 pages à l'unanimité et n'ont adopté qu'un unique amendement. Le Sénat dispose d'un délai très réduit pour examiner le texte avant la clôture de la session, le 15 décembre. Les deux chambres n'auront pas le temps de procéder à leur seconde lecture, ce qui nécessitera une **mise en œuvre par voie d'ordonnance**. Une fois encore, la loi de finances aura été adoptée dans la précipitation et sans examen attentif par les élus et la société civile, déplorent des observateurs.

**Méfiance. Tel serait le sentiment des membres de la Chambre haute vis-à-vis du projet de loi de finances qui leur est transmis pour examen.** « *Il y a un manque de transparence qui motive des inquiétudes. Le Sénat sera particulièrement méticuleux. Nous allons demander des explications et des précisions sur les points significatifs de ce projet de loi* », prévient Rivo Rakotovo, président du Sénat. Les prévisions budgétaires prévoient une réduction conséquente des crédits destinés à la Chambre haute. « *Il y a un sentiment d'injustice, de non-respect de l'institution, et de la fonction de sénateur. Certes, le pouvoir veut supprimer le Sénat, mais il est encore là, alors il devrait y avoir un minimum de respect* », regrette un membre de l'institution qui voit d'un mauvais œil l'augmentation des crédits accordés à la CENI dans la perspective de l'organisation d'élections sénatoriales anticipées consacrant la réduction du nombre de sénateurs de 63 à 18 et l'organisation d'un référendum constitutionnel destiné à entériner sa suppression.

**03/12 - La pression s'accroît avant le vote du budget au Sénat. La société civile s'active pour alerter sur les nombreuses zones d'ombre du texte<sup>1</sup>.** Le Collectif des citoyens et des organisations citoyennes

<sup>1</sup> Cf. Le Monde du 17/12/19 - [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/12/17/madagascar-les-mysterieux-200-millions-du-budget-2020\\_6023179\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/12/17/madagascar-les-mysterieux-200-millions-du-budget-2020_6023179_3212.html)

(CCOC) a analysé le contenu du projet de loi de finances et a publié le résultat de son travail. Pour Hony Radert, secrétaire générale, « *ce qui est marquant, c'est que l'opacité persiste encore et toujours dans la formulation des priorités de l'État* ». L'organisation tire à nouveau la sonnette d'alarme quant au niveau élevé de « *provisions sur investissement* », des sommes inscrites au niveau du ministère de l'économie et des finances sans allocation précise et qui représentent plus de 8 % du budget total, plus que les budgets consacrés à la santé, à l'eau ou à l'assainissement et à l'hygiène. « *On immobilise de l'argent sans destination précise alors que nous avons des secteurs prioritaires pour la population qui ont besoin d'argent et qui ne bénéficient pas d'une telle allocation* », interpelle Hony Radert pour qui « *c'est aussi une porte ouverte à la corruption ou aux détournements* ». Les experts notent cependant quelques points positifs parmi lesquels un budget à nouveau alloué à la mise en œuvre d'une couverture de santé universelle.

La commission finances publiques du Sénat a fait appel à la société civile pour recueillir son avis et ses recommandations, laquelle s'en félicite. Les députés, eux, n'avaient pas répondu positivement aux propositions de discussions lancées par les organisations citoyennes.

**13/12 - Le projet de loi de finances a été adopté par les sénateurs à l'issue d'un débat musclé avec le ministre de l'économie et des finances.** Huit amendements ont été adoptés parmi lesquels le retour de la subvention de l'Etat à la Jirama, la suppression du budget destiné à la tenue d'élections sénatoriales en 2020 et la hausse à 34 milliards Ar du budget de la Chambre haute. Certains parlementaires ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'utilisation du fonds souverain de 200 milliards Ar. prévu par le projet de loi et réservé aux « *projets présidentiels* ». Un élu a demandé en contrepartie que les 300 millions d'ariary du Comité local de développement soient convertis en fonds souverain géré exclusivement par les députés. Les délais ne permettant pas l'organisation d'une navette avec l'Assemblée nationale, le texte de loi devra être adopté par voie d'ordonnance.

**L'Assemblée nationale n'aurait pas voulu recevoir ces amendements que le Sénat ne lui a fait parvenir qu'à quelques minutes de la clôture de la session.** Les deux assemblées se sont accusées mutuellement de mauvaise foi et de lâcheté. *Midi* accuse la Sénat, à majorité HVM, d'avoir tout fait pour bloquer les initiatives du gouvernement en réplique à sa décision d'écourter son mandat, de réduire son effectif avant de faire adopter la suppression de la Chambre haute par référendum.

**03/12 - Le traitement des dossiers des victimes des crises de 2002 à 2009 au programme de l'assemblée générale du Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM).** Depuis la mise en place d'une structure chargée du traitement des dossiers des victimes des crises de 2002 à 2009, période prolongée jusqu'en 2013, 37 demandes ont été reçues mais seuls quatre requérants proches de l'ancien président Didier Ratsiraka ont bénéficié de l'amnistie, parmi lesquels l'ancien premier ministre Tantely Andrianarivo et l'ancien conseiller technique du premier ministre Pierrot Rajaonarivelo. À chacune de ses sessions, les demandes d'amnistie, d'indemnisation et de réparation des victimes sont à l'ordre du jour mais les décisions ne sont pas prises. Quelques centaines de fonctionnaires attendent réparation et indemnisation des préjudices subis en raison de leur appartenance politique. Des entrepreneurs qui ont subi des dégâts lors des manifestations populaires comme celle du 26 janvier 2009, font également partie des demandeurs d'indemnisation. Alphonse Maka, président du CFM, a expliqué que nombre de demandes d'amnistie restent en souffrance à la Cour suprême. Le sujet de l'indemnisation et des réparations est lui aussi en stand-by, en raison de l'absence de financements. Les bailleurs de fonds, sollicités, n'ont pas donné suite aux demandes d'aide. 1 272 dossiers de réparations et d'indemnisation ont été reçus par l'institution à ce jour.

**04/12 - La ministre de la communication confirme qu'un référendum constitutionnel devrait être la principale échéance politique de 2020.** « *Verra-t-on l'avènement d'une nouvelle République, par le biais d'un changement de Constitution ?* », s'interroge un éditorialiste. La Loi fondamentale de 2010, ne prévoit qu'une procédure de « *révision* ». La suppression du Sénat, jugé budgétivore, serait en première ligne des modifications. Les provinces pourraient être supprimées, les régions constitutionnellement érigées en gouvernorats et les Fokontany pourraient accéder au statut de collectivité territoriale décentralisée à part entière. D'autres appréhendent une éventuelle retouche du mandat présidentiel. Sur ce point toutefois, la Constitution est intransigeante. Des élections sénatoriales devraient précéder le référendum. Elles seraient l'occasion d'appliquer la réduction du nombre de sénateurs voulue par l'ordonnance adoptée en mai. Cette démarche pourrait permettre à l'exécutif d'obtenir aisément le feu vert les trois quarts des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat pour procéder à la révision de la Constitution.

**05/12 - Décentralisation : les 11 gouverneurs de région nommés suivent une formation en Chine durant 15 jours.** Cette formation, annonce le ministère, aidera les gouverneurs à assumer leur mission définie dans le décret qui stipule : « *Le gouverneur est chargé de l'identification, de la programmation et de la mise en œuvre des activités de développement d'envergure régionale conformément aux dispositions législatives et*

règlementaires en vigueur. En outre, il peut se voir confier des projets de développement ou des travaux d'investissement. » La nomination de 12 autres gouverneurs est attendue. Le 23e gouvernorat proviendrait de la séparation de la région Vatovavy-Fitovinany : Vatovavy avec comme chef-lieu Mananjary et la région Fitovavy ayant comme capitale Manakara.

**09/12 - Marc Ravalomanana rencontre Hery Rajaonarimampianina à Paris. Les deux anciens présidents n'ont fait aucun commentaire ni publié de communiqué,** laissant la porte ouverte à toutes les interprétations. On sait simplement que Hery Rajaonarimampianina aurait fait le déplacement depuis le Canada où il exerce sa profession d'enseignant depuis son départ du pouvoir. On observe que la rencontre a eu lieu 24 heures après la déclaration du HVM qui a dénoncé des « illégalités » et des « irrégularités » lors des municipales. Le même jour à Paris, la diaspora d'opposition s'est réunie en présence de l'ancienne présidente du SMM, Fanirisoa Ernaivo, et des membres du TIM France et du HVM France, dont certains ont lancé des appels au renversement du régime en place. « *Les deux anciens présidents ont-ils signé une alliance politique pour s'opposer au pouvoir d'Andry Rajoelina ?* », s'interroge *Midi*. A noter que juste avant son départ pour la France, une présence militaire a été aperçue non loin du domicile du président national du TIM, faisant craindre à ses supporters une arrestation. Selon le quotidien, L'Etat envisage d'engager une action judiciaire contre les ressortissants malgaches qui tentent de fomenter des troubles depuis l'extérieur, en violation des lois françaises qui interdisent aux exilés politiques de s'adonner à des activités politiques. *L'Express* s'étonne de la présence en France de Marc Ravalomanana, une destination qu'il avait évitée pendant ses mandats et se demande si la rencontre entre les deux frères ennemis ne serait pas en lien avec le dossier des îles Eparses qui mobilise le pouvoir. Marc Ravalomanana n'a jamais revendiqué ces îles alors que Hery Rajaonarimampianina ne l'a fait que du bout des lèvres. Pour le quotidien, « *si cette rencontre n'est pas un complot, cela en a tout l'air. Il reste à savoir comment l'Etat va réagir (...) face à cette situation qui a tout d'une déstabilisation.* »

**11/12 - Suite à leur rencontre qui s'est déroulée à Paris, les deux anciens présidents ont publié un communiqué conjoint pour dénoncer les fraudes électorales.** Ils expriment leur inquiétude par rapport à l'évolution de la situation et pointent du doigt les dirigeants, la CENI et ses démembrements par rapport aux « violations répétées de la Constitution et des textes régissant les élections. » Les deux candidats malheureux de la présidentielle de 2018 affirment qu'ils ont opté pour la tolérance en 2018 afin d'assurer un climat d'apaisement et permettre au nouveau pouvoir de commencer les actions de développement. Une manière de laisser entendre qu'ils n'ont pas été battus mais ont choisi de se taire pour éviter les affrontements. Ils affirment que suite à la manipulation des listes électorales, l'utilisation de fausses cartes d'identité et les nombreuses fraudes relevées durant les élections communales, des requêtes ont été déposées auprès des juridictions compétentes. Les observateurs s'interrogent sur la suite qui sera donnée à cette rencontre inattendue. Annoncerait-elle la préparation dans l'Hexagone d'un « 2009 bis » ? Des voix se font entendre au sein du Mapar pour exiger qu'un NOTAM soit pris à l'encontre de tous ceux qui manœuvrent pour déstabiliser le régime, rapporte *Midi*. Les deux anciens présidents ont néanmoins tenu à déclarer que pour l'essor du pays ils attachent la plus grande importance à la réconciliation nationale.

**10/12 - Loi sur le statut de l'opposition : le texte bloqué au niveau du Sénat.** Validé par l'Assemblée nationale au cours de la dernière session extraordinaire, il n'a pas été inscrit à l'ordre du jour de la session qui est sur le point de s'achever. Les membres de la Chambre haute affirment que les consultations, commencées il y a bientôt deux mois, doivent encore se poursuivre. Pour *Les Nouvelles*, on est en présence d'une volonté de blocage qui ne peut que laisser le champ libre aux mauvaises pratiques de l'opposition. La non-institutionnalisation de l'opposition est en effet considérée comme l'une des raisons de l'instabilité politique du pays.

**12/12 - Deux militaires-clés du régime de Transition montent en grade.** Le conseil des ministres a promu le général Richard Ravalomanana, actuel secrétaire d'Etat à la gendarmerie, au grade de général de corps d'armée et l'actuel gouverneur de la Région Sofia, Lylison René de Roland, au grade de général de brigade.

**17/12 - Communiqué du SeFaFi - Cycle électoral 2018-2019 : observations et suggestions<sup>2</sup>.** L'observatoire revient sur cette période au cours de laquelle Madagascar a vécu l'un des plus longs cycles électoraux de son histoire. Du 18 décembre 2018 aux municipales et communales du 27 novembre 2019, les électeurs ont été convoqués à quatre reprises. L'évolution du taux de participation est révélatrice de leurs sentiments. Pour les municipales, le taux serait tombé à 33 %. Avec un taux d'abstention pouvant aller jusqu'à 80 %, la légitimité des élus pose question. Cette désaffection croissante des électeurs doit être prise au sérieux. Les échéances électorales se suivent sans cohérence. Un calendrier électoral pérenne devrait éviter de prendre les jours ouvrés comme jours d'élections et il conviendrait de songer à rendre le vote obligatoire. Les élections parallèles du maire et du conseil municipal aboutissent souvent à des appartenances différentes, voire concurrentes. Le plus simple serait d'en revenir à un scrutin de liste. Il serait opportun aussi d'unifier la durée du

<sup>2</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p7.storage.canalblog.com/77/54/448497/125488420.pdf>

mandat des uns et des autres et de placer les élections locales à mi-terme des nationales. L'organisation électorale reste déficiente. La composition et le fonctionnement de la CENI sont à revoir, surtout pour les modalités de mise à jour de la liste électorale. Il faudrait supprimer la carte d'électeur. La carte d'identité suffirait si sa délivrance systématique était décidée. Parler de pré-campagne électorale est une ineptie. Il revient à la loi de définir les activités spécifiquement autorisées pendant une campagne et interdites en dehors de cette période, avec sanctions à l'appui. Mais le plus important est le contrôle du financement des partis et des campagnes. En matière d'observation électorale, les étrangers ont pris toute la place, rendant leur immuable verdict diplomatique. Des centaines d'observateurs expriment des points de vue contradictoires et font des déclarations prématurées.

**24/12 - A l'approche de la présentation des vœux du nouvel an, Andry Rajoelina ordonne la limitation des dépenses de l'Etat.** « Cette décision est une preuve de bonne gouvernance », se targue Augustin Andriamananoro, directeur en charge des projets présidentiels au sein de la présidence. Cette décision impliquerait notamment l'annulation du grand buffet au palais présidentiel d'Iavoloha lors de l'habituelle cérémonie de présentation de vœux du couple présidentiel.

## ► Les élections municipales du 27 novembre

**02/12 - Résultats provisoires : la plateforme politique IRK pro-Rajoelina en tête.** Le TIM et le MMM (Madagascar Miara-Miainga) se disputent la seconde place. Les indépendants ont provisoirement obtenu une quantité non-négligeable des maires et des conseillers. L'IRK a gagné la capitale, considérée comme le fief du TIM, il devrait l'emporter dans les autres capitales de province mais il a échoué à Antsiranana, une ville où Andry Rajoelina avait réalisé un score sans égal au 2ème tour de la présidentielle. Le TIM mène dans une centaine de circonscriptions dont Fénérive-Est et Ambohitrimanjaka où la nouvelle ville « *Tana Masoandro* » devrait être construite. Le MMM de Hajo Andrianainarivelo, ministre des travaux publics et de l'aménagement du territoire, l'emporte dans de nombreuses communes des provinces d'Antananarivo, Mahajanga et Toliara.

*L'Express écrit : « Une page est tournée. Avec la défaite de Marc Ravalomanana à la présidentielle de 2018, l'échec relatif du TIM aux législatives et le revers du candidat du TIM aux élections communales à Antananarivo, c'est une partie de l'histoire qui se referme. Qu'on le veuille ou non, ces échecs successifs entérinent le déclin du TIM amorcé lors de la crise de 2009. Beaucoup de partisans du TIM très actifs lors de la crise en 2009 ont préféré s'effacer depuis le retour au pays de Ravalomanana en octobre 2014. Seuls quelques irréductibles sont restés fidèles au parti mais pas suffisant pour gagner encore des batailles électorales. Les bases du TIM dans les Faritany ont toutes périclité au point que Ravalomanana n'a eu que des miettes lors de la présidentielle 2018. Avec la perte d'Antananarivo visiblement conquise par le candidat de la majorité à en juger les résultats provisoires des communales, c'est la fin politique du TIM en général et de Ravalomanana qui est consommé. On voit mal comment l'ancien président pourrait encore rebondir au plan politique sans la moindre attache. Il avait une dernière chance de garder un dernier bastion à Antananarivo mais la gestion de la capitale par son épouse a été catastrophique qu'il lui a été impossible d'espérer garder la première ville du pays entre ses mains. » La Vérité note que c'est la première fois depuis l'indépendance qu'Antananarivo élit un maire pro-régime. « La capitale de Madagascar est connue pour être frondeuse. C'est de cette cité cosmopolite que sont partis tous les mouvements de contestation ayant abouti à la chute des régimes en place successifs », écrit le quotidien.*

**02/12 - La CENI dans le collimateur de l'opposition.** Une vague de contestation monte pour critiquer les résultats des élections, notamment dans la capitale. L'opposition, en particulier Marc Ravalomanana et ses partisans, ont du mal à accepter la défaite de leur candidat, Rina Randriamasinoro, face à Naina Andriantsitohaina, candidat de la plateforme IRD. Arlette Ramarason, juriste et membre de l'alliance des partis de l'opposition présidée par Marc Ravalomanana, réclame l'annulation de la proclamation des résultats dans la capitale pour cause d'irrégularités concernant entre autres la liste électorale. Elle demande également l'ouverture d'une enquête sur les membres de la CENI. Olga Ramalason, secrétaire général du TIM, dénonce les retouches apportées à la liste électorale par la CENI. La Commission avait déclaré au mois d'août qu'elle essaierait de rétablir dans la liste les noms des électeurs ayant voté à la présidentielle et omis dans celle des législatives. Pour ce faire, elle avait saisi le tribunal de première instance pour obtenir une ordonnance permettant de procéder à cette opération, une démarche parfaitement légale. Marc Ravalomanana et son candidat malheureux Rina Randriamasinoro ont lancé un appel à un soulèvement populaire.

**04/12 - Le candidat malheureux du TIM à la mairie de la capitale, Rina Randriamasinoro, réclame la confrontation des listes électorales des communales et des législatives.** La CENI est soupçonnée d'avoir procédé à des manipulations destinées à le pénaliser. Le vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo, se défend de toute intervention. Il affirme toutefois que si des responsables de démembrement au niveau des districts sont mis en cause, ils seront sévèrement sanctionnés. Il convie les électeurs à vérifier la liste par eux-mêmes au bureau des fokontany et à déposer si nécessaire des requêtes auprès des tribunaux administratifs.

La demande de confrontation des listes électorales émargées relève de la compétence exclusive du tribunal administratif, rappelle-t-il. Le TIM a menacé de reprendre ses manifestations au Magro, comme durant la crise politique de 2009.

**07/12 - Le HVM de l'ancien président Hery Rajaonarimampianina rejoint le TIM dans la dénonciation de fraudes qui auraient été constatées.** La formation politique « *dénonce avec véhémence le non-respect du droit fondamental du citoyen à exercer son vote dans un environnement électoral digne et observant strictement toutes les dispositions des textes en vigueur* », « *requière l'ouverture immédiate des enquêtes judiciaires pour identifier et sanctionner tous les responsables de ces violations graves et à répétition, du droit fondamental du citoyen à exercer son vote démocratique* », et « *réitère le vif appel lancé à tous les citoyens à instamment prendre leur responsabilité pour défendre leur droit fondamental disposé par la Constitution.* » La déclaration souligne que les illégalités, irrégularités, anomalies et abus constatés lors de la présidentielle et des législatives « *ont empiré lors des récentes élections communales et municipales, pour carrément fouler au pied le droit fondamental du citoyen, pourtant clairement disposé par la Constitution* ». Le HVM réclame l'ouverture d'enquêtes judiciaires pour identifier et sanctionner les personnes qui seraient responsables de violations graves et à répétition du droit fondamental des citoyens à exercer un vote démocratique.

**L'opposition prépare sa première manifestation publique contre le pouvoir. Les partisans de Marc Ravalomanana refusent d'accepter leur défaite dans la capitale.** Un appel à la mobilisation au niveau de tous les quartiers a été lancé sur les réseaux sociaux. Le TIM bénéficie du soutien d'autres formations politiques de l'opposition, dont l'ancien parti au pouvoir, le HVM. C'est la première fois depuis le départ de Hery Rajaonarimampianina que son parti s'exprime avec une telle virulence contre le pouvoir. Selon *Midi*, l'opposition compte exploiter les problèmes que vivent la population, tels les délestages et les coupures d'eaux qui perdurent dans plusieurs quartiers, ainsi que l'entassement des ordures. Plusieurs éléments de la gendarmerie ont pris position près du domicile de Marc Ravalomanana. « *C'est une démarche qui entre dans le cadre de la sécurisation du processus électoral. Les résultats provisoires des communales à Antananarivo, seront proclamés lundi. Nous mettons donc en place un pré-positionnement pour prévenir toute dérive* », explique le général Andry Rakotondrazaka, commandant de la circonscription de gendarmerie.

**Les appels à manifester n'ont pas trouvé d'écho dans l'opinion.**

**16/12 - La gestion de la ville d'Antananarivo, enjeu politique.** Face aux montagnes d'ordures qui affectent le quotidien de la population de plusieurs quartiers, Andry Rajoelina déclare que « *l'assainissement de la capitale constitue une priorité* ». La gestion du service d'enlèvement des ordures, le Samva, est retirée au ministère de l'énergie, de l'eau et des hydrocarbures pour être restituée à la commune, dont le nouveau maire, Naina Andriantsitohaina, est l'un de ses proches. Le chef de l'Etat a rappelé au passage que c'est le régime Ravalomanana, en 2008, au lendemain de l'élection d'Andry Rajoelina à la mairie de d'Antananarivo, qui avait pris le décret plaçant le Samva sous la tutelle du ministère. Une décision qui s'est retournée ces quatre dernières années contre Lalao Ravalomanana, la maire sortante et épouse de l'ex-chef de l'Etat, laquelle a fini par déclarer son impuissance dans l'assainissement de la capitale. « *J'ai une dette à payer envers la ville d'Antananarivo* », a lancé Andry Rajoelina, avant d'offrir 35 camions et 175 bacs à ordures au Samva. Les conditions de travail des employés qui assurent l'enlèvement au quotidien des ordures seront améliorées. Ils bénéficieront d'une augmentation de salaire et d'une prime spéciale.

**20/12 - Le Mouvement des citoyens contre les fraudes et irrégularités électorales réclame la suppression de la CENI.** « *Il est incontestable, déclare-t-il, que la CENI a retouché la liste électorale utilisée lors des élections communales et municipales alors que l'article 3 du décret de convocation des électeurs précise que la liste électorale, ayant servi aux élections législatives, clôturée le 15 mai, va servir aux élections du 27 novembre.* » L'alliance des partis de l'opposition (RMDM) qui a également tenu une conférence de presse a déclaré que les problèmes liés aux élections restent une source de crise pour le pays. Ces deux organisations comptent accentuer la pression à l'approche de l'échéance accordée aux tribunaux administratifs pour la proclamation des résultats officiels des municipales. L'opposition dénonce en outre les problèmes d'insécurité ainsi que la crise institutionnelle née du processus d'adoption du projet de loi de finances 2020. Le TIM et les autres entités politiques de l'opposition ont décidé de reprendre depuis quelques jours le chemin du Magro Behoririka pour faire entendre leur voix.

**28/12 - Le candidat du TIM aux municipales à Antananarivo, Rina Randriamasinoro, mobilise ses partisans et les habitants d'Ambohitrimanjaka opposés au projet « Tana-Masoandro ».** Il annonce son intention de se rendre avec eux au tribunal administratif pour remettre des requêtes relatives aux résultats provisoires des élections publiés par la CENI. Il devrait être accompagné dans cette démarche par différents partis politiques de l'opposition qui ont dénoncé comme lui des fraudes électorales. Cette forme de manifestation publique a été décidée par les leaders du mouvement qui ont essuyé l'interdiction du préfet de police de tenir un meeting au centre-ville. « *A défaut d'une vision bien définie humiliée lors des trois dernières élections,*

*minoritaire à l'Assemblée nationale et inaudible auprès de l'opinion, l'opposition tente un pari risqué », estime le quotidien Les Nouvelles.*

**30/12 - Les forces de l'ordre lourdement armées ont empêché les manifestants de se rapprocher du ministère de la justice** où l'opposition voulait déposer de nouvelles preuves et des plaintes pour dénoncer les irrégularités et fraudes électorales lors des élections municipales. Rina Randriamasinoro, candidat-maire du TIM dans la capitale n'a été autorisé qu'à déléguer huit personnes pour pénétrer dans l'enceinte du tribunal administratif. Les journalistes ont été les seuls autorisés à suivre les représentants de la formation politique à se rapprocher des portails du tribunal. Le préfet d'Antananarivo a expliqué que c'est à cause de la tenue du bazar de Noël dans le quartier qu'il a entre autres décidé de ne pas autoriser la marche prévue qui devait conduire les manifestant jusqu'au tribunal. Les juges administratifs ont jusqu'au 14 janvier pour statuer et proclamer les résultats officiels du scrutin du 27 novembre. Son verdict pourra encore faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat. Une différence de seulement 5 926 voix sépare le candidat Naina Andriantsitohaina de la coalition au pouvoir à Tahiry Ny Rina Randriamasinoro du TIM, ce qui encourage les contestataires à mettre en œuvre tous les moyens à leur disposition.

## ► Restitution des îles Eparses, diplomatie

**04/12 - Une concertation nationale sur les îles Eparses organisée durant trois jours au Centre de conférence internationale (CCI) d'Ivato.** Objectifs annoncés : favoriser l'appropriation nationale et mobiliser l'opinion publique autour de l'enjeu de souveraineté sur ces Îles, compléter les bases de données existantes. Les informations collectées en amont par le ministère des affaires étrangères seront centralisées, analysées et validées par un comité scientifique et seront présentées lors de la réunion. Les autorités locales assureront les consultations auprès de leurs ressortissants. Deux ou trois représentants par région seront sélectionnés pour porter les informations et les avis collectés au CCI d'Ivato. Les conclusions de la concertation nationale seront rassemblées dans un document à présenter au président de la République.

**05/12 - Îles Eparses - Nouvelle déclaration fracassante d'Emmanuel Macron.** Le président français a dévoilé sur les réseaux sociaux quelles sont ses intentions concernant le devenir de ces territoires. « *Une station de recherche sera installée sur les îles Éparses dès l'année prochaine comme je m'y étais engagé et un programme prioritaire de recherche océans et climat crée* », a-t-il annoncé sur son compte *Twitter*. Une déclaration considérée par la partie malgache comme une réponse cinglante de la France aux initiatives en cours du ministre des affaires étrangères (la concertation nationale sur les Îles Eparses au CCI d'Ivato).

**10/12 - Concertation nationale sur les îles Eparses - Andry Rajoelina indique qu'il n'y aura plus de discussion possible sur d'autres domaines avec la France sans que soit abordé le sujet de la souveraineté malgache sur ces îles.** Le coup d'envoi de la concertation nationale a été donné au Centre de conférences international (CCI) d'Ivato en présence d'une centaine de personnalités. Les avis et propositions des trois jours de rencontres seront pris en compte dans le cadre de la préparation de la prochaine négociation avec la partie française. Selon *Midi*, « *cette concertation nationale a été boycottée par l'opposition, notamment par Marc Ravalomanana et Hery Rajaonarimampianina qui se sont rencontrés en France. Une rencontre qu'un des leaders du parti Otrikafo considère comme 'antipatriotique'. 'Au lieu de soutenir la démarche malgache, ils choisissent de se rendre dans l'hexagone pour défendre les intérêts de la France', ont-ils soutenu.* » Les autorités ont décidé d'attribuer des noms malgaches aux quatre îles revendiquées : Sambatra (Glorieuses), Kely (Juan de Nova), Bedimaky (Bassa da India), et Ampela (Europa).

**12/12 - Iles Eparses - Le gouvernement peaufine sa stratégie face à la France.** Après deux journées de réflexion auxquelles ont participé près de 1 200 personnes, le premier ministre a proposé une restitution des différentes résolutions qui devraient servir de base pour les négociations avec la France. Des princes de petits royaumes de la côte Ouest ont revendiqué le droit d'aller pêcher autour des îles Éparses. L'un d'eux déclare : « *Il y a des marins Sakalava et Vezo qui sont partis pêcher à Juan De Nova. Ils ont rencontré des militaires français puis ils ont disparu. Nous faisons donc appel à l'État français pour lui demander "où sont passés nos pêcheurs ?" et nous lui demandons de les laisser vivre et pêcher dans les eaux autour de Madagascar.* » Des participants ont proposé que les îles Eparses soient inscrites dans la Constitution, qu'elles soient intégrées dans la cartographie de Madagascar, les bulletins météo, les programmes scolaires, et que Madagascar se retire de la Francophonie. Dans les relations diplomatiques, il est proposé que priorité soit donnée aux pays qui soutiendront la demande de rétrocession de ces îles. Pour l'invité d'honneur de ce forum sur les « *Nosy Malagasy* », Didier Ratsiraka, l'un des pionniers des démarches engagées pour la restitution des îles, « *Madagascar arrivera à ses fins* ». *RFI* note cependant que pour la grande majorité de la population les préoccupations du quotidien restent bien éloignées de celle du devenir de ces territoires.

**25/12 - « Union des Comores - Réveillon de Noël interdit pour les chrétiens malgaches », titre La Vérité.** « Le ministère des affaires islamiques en collaboration avec le ministère de l'intérieur et le Muftorat condamnent et interdisent toute fête, cérémonie ou activités liées à la fête de Noël dans les lieux publics, les hôtels, les clubs et les maisons », a notifié le directeur des affaires islamiques, ajoutant « avoir informé les agences de sécurité et de la police (...) pour prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter et empêcher toute tentative de rassemblement des activités chrétiennes ». Selon lui, « toutes ces activités portent de la corruption et de, la décadence morale qui sont incompatibles avec les principes de l'Islam ». Un membre du barreau de Moroni a déclaré sur une chaîne de TV internationale que cette « note scandaleuse viole la Constitution qui incorpore la Déclaration universelle des droits de l'homme ». Dans la journée du 25 décembre, le ministre de l'intérieur a désavoué devant la presse le communiqué émanant du directeur du ministère des affaires islamiques et le porte-parole du gouvernement a souhaité dans un tweet « joyeux Noël à tous les chrétiens du monde, à commencer par ceux qui sont aux Comores. » Selon la presse réunionnaise, le président comorien, Azali Assoumani, a souvent annoncé, dans différents discours, que les religions autres que l'islam sunnite n'ont pas leur place aux Comores. Des médias malgaches s'inquiètent de la progression d'un islam rigoureux dans ces îles voisines et de son influence possible sur l'islam malgache.

## **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

### **► Insécurité, dahalo, enlèvements**

**17/12 - Lutte contre l'insécurité : une amélioration de la RSS s'impose.** Lancée depuis quelques années, la Réforme du secteur de la sécurité (RSS) est passée à la loupe avec des représentants de la communauté internationale. Sa relance dépendra alors des résultats de cette analyse. Le gouvernement constate que malgré le lancement de la RSS, le niveau sécuritaire du pays reste faible. Une situation qui risque d'engendrer une nouvelle crise politique et sociale. Parmi les changements à opérer, l'amélioration du niveau de redevabilité et d'efficacité des forces de l'ordre. La réforme de la justice fait également partie des priorités, à travers le renforcement de la confiance du peuple envers elle. A cela s'ajoute la mise en place d'une politique de décentralisation respectueuse de la vie des citoyens et de leurs biens.

**12/12 - Affrontements meurtriers à Anjozorobe entre une bande d'une vingtaine de malfaiteurs et les villageois lancés à leur poursuite.** Un opérateur économique connu dans le district a été kidnappé contre une demande de rançon de 700 millions Ar. Tombés nez-à-nez avec les ravisseurs, quatre des poursuivants ont été torturés à mort. Le quadruple homicide a eu pour effet de mobiliser la population et les forces de défense et de sécurité. Une traque aérienne a été engagée mais abandonnée en raison de la météo. Da Kely, spécialiste du rapt contre rançon connu dans tout le district de Tsaratanàna serait le commanditaire de cet enlèvement.

**20/12 - Après une semaine de vaines poursuites, la vingtaine de ravisseurs a interrompu le contact. Le captif a lancé un appel de détresse avant d'être relâché.** La rançon, ramenée à 40 millions Ar, n'a pas été versée.

**26/12 - Un gendarme tué et deux autres blessés par balles à Anjozorobe.** Les trois gendarmes de la brigade locale ont été victimes d'un guet-apens tendu par une dizaine de dahalo lourdement armés, au cours d'une patrouille dans un fokontany. Les dahalo ont ouvert le feu sur eux. La traque des malfaiteurs a été lancée. Le premier ministre, Christian Ntsay, s'est rendu sur place et a fustigé la passivité, voire la complicité des autorités locales et de représentants de l'administration. Il a été décidé d'installer des renforts à Anjozorobe pour faire face à l'insécurité grandissante dans le district.

Après enquêtes et investigations, il s'agirait d'une vengeance de la bande de Da Kely qui a enlevé l'opérateur d'Anjozorobe mais qui a dû le relâcher sans avoir reçu la rançon exigée.

**18/12 - Ankazoabo-Sud - La population terrorisée par la découverte de de corps décapités et auxquels des organes avaient été enlevés.** Les premiers faits ont été signalés fin novembre mais d'autres ont été observés depuis, provoquant frayeur et inquiétude dans le district. Les forces de l'ordre mènent l'enquête. Des rumeurs insistantes indiquent que ces pratiques relèvent de la sorcellerie et visent à protéger les dahalo contre les balles. Un sorcier féticheur en ferait un commerce très lucratif.

**27/12 - Une trentaine de bandits ont attaqué deux autocars, un 4x4 et un minibus à Betroka la nuit de Noël, faisant deux blessés.** Un passager a expliqué que la caravane avait essayé des coups de feu et que les bandits avaient bloqué la route avec des troncs d'arbre. Les véhicules assaillis ont néanmoins réussi à échapper aux griffes des malfaiteurs qui ne sont pas parvenus à les immobiliser.

**12/12 - Inculpés pour enlèvements contre rançon, trois ravisseurs ont été condamnés à 15 ans de travaux forcés et un autre à 7 ans.** Des peines assorties d'amendes de 150 millions à un milliard Ar. Cette bande de kidnappeurs a fait quatre victimes indopakistanaises, une en 2017 et les trois autres en 2018.

**13/12 - Un commerçant *karana* enlevé pour la 2ème fois en 2 ans.** Des individus ont forcé Navage Veldjee, âgé de 47 ans, à pénétrer de force dans un 4x4 alors qu'il quittait son domicile dans un quartier de la capitale, avant de prendre la fuite. Navage Veldjee avait déjà été victime d'un enlèvement en mai 2018. Sa femme et lui avaient été enlevés à bord de leur propre voiture. Un peu plus tard, les kidnappeurs avaient libéré l'épouse tandis que son conjoint n'avait été libéré qu'au bout de 15 jours, probablement contre rançon. La Communauté des Français d'origine indienne de Madagascar se dit prête à offrir une prime à ceux qui donneraient des renseignements pouvant aider à la libération de Navage Veldjee. Le kidnapping s'est produit en même temps que le procès d'une dizaine de personnes poursuivi pour le même crime au Pôle anti-corruption. Les peines prononcées varient de 7 à 15 ans de travaux forcés, assorties de dommages et intérêts d'un montant élevé. *Midi* note cependant que cette année les enlèvements affectent plus particulièrement les zones rurales.

« **Noël Malagasy : insécurité et kidnapping** », titre le site **2424.mg** qui écrit : « *Des villageois charcutés à mort suite à un rapt à Anjozorobe, une meute de violeurs à Ambohimambola, viols collectifs de paramédicaux en zone rurale, attaque d'un pasteur à Maevatanana, vol de zébus par les dahalo à Morombe, un commerçant braqué en plein jour en centre-ville d'Antananarivo, décapitation à Ankazoabo Sud, une commerçante tuée par balle à Isotry, braquage à la sortie d'une banque à Toamasina, massacre d'un homme à Bekoratsaka, attaque à main armée d'un foyer en pleine ville à Toamasina, etc. Une liste longue de faits divers dont la presse a fait écho, juste pour les derniers jours. (...) Personne n'est à l'abri, quelle que soit sa classe sociale, ses origines, son sexe, aussi bien en zone urbaine que rurale. (...) Depuis plusieurs décennies, l'insécurité est devenue le quotidien de la population. Des élèves prennent en modèle de réussite des dahalo quand la directrice d'une école dans une zone rouge à côté d'Ikalamavony leur demande ce qu'ils souhaiteraient faire plus tard. (...) La décadence économique de notre pays depuis son indépendance, l'appauvrissement des plus vulnérables, l'éducation de base jetée aux oubliettes, l'accroissement brutal des inégalités sociales, sont un terreau fertile à la perte d'un système de valeurs. »*

**20/12 - Au terme de six jours de captivité, Navaz Veldjee a été libéré contre rançon.** Les ravisseurs ont pu échapper à une arrestation. Comme à l'accoutumé, les enquêteurs ont déploré la réticence de la famille à collaborer avec eux. *L'Express* note qu'il s'agit du 126e rapt enregistré depuis 1991. Les auteurs sont, majoritairement, connus de la police et de la gendarmerie. Certains ont été arrêtés, abattus pendant leur arrestation ou mis en prison. D'autres continuent, en revanche, de faire parler d'eux depuis de très longues années. L'un d'eux, est recherché depuis 1998.

## ► Justice

**04/12 - Condamné à une peine de 5 ans d'emprisonnement ferme, le député Raveloson Ludovic a pu bénéficier d'un régime de main-d'œuvre pénale. Il a ensuite occupé un emploi à la Chambre de commerce de Morondava.** Une faveur dénoncée par nombre d'observateurs qui suspectent un acte de corruption. Le scandale a conduit la gendarmerie à procéder à l'arrestation du député et à la reconduire à la prison. Une enquête aurait été ouverte en vue de tirer au clair cette affaire. On attend désormais la réaction des députés qui se sont prononcés en faveur de la libération de leurs collègues Ludovic Adrien Raveloson et Hasimpi-renena Rasolomampionona. Le président de Chambre de commerce a justifié la faveur accordée en raison de l'état de santé de l'élu.

**06/12 – Affaire Raveloson Ludovic - Les « manœuvres corporatistes » des députés dénoncées par la société civile.** L'Alliance Voahary Gasy, l'association Lampogno, le CCOC, Fanamby, Rohy, l'ONG Hintsy, l'ONG Ravintsara et Transparency International-Initiative Madagascar (TI-IM) ont adressé une lettre ouverte au président de la République, au ministre de la justice, à la présidente de l'Assemblée nationale et au président de la HCC pour dénoncer les tentatives de libération du député de Mahabo. Le collectif d'associations réclame entre autres aux autorités le refus des conclusions de la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée de l'examen des levées d'immunité parlementaire. La mise en main d'œuvre pénale (MOP) de Ludovic Adrien Raveloson a également été dénoncée. La décision aurait été prise par le procureur général de Toliara et n'aurait pas été transmise au procureur de la République ni au président du tribunal de Morondava comme la réglementation l'exige. « *Outre le caractère illégal de l'attribution de la MOP, nous avons constaté que les conditions d'exécution de cette dernière n'ont pas été respectées par M. Raveloson qui a été aperçu à de multiples reprises libre de ses déplacements dans plusieurs localités de la région Menabe. Il a notamment été arrêté le 2 décembre en dehors de l'exécution de la MOP* », indique la société civile. Les signataires déplorent « *les manœuvres corporatistes de plusieurs députés tentant de soustraire Ludovic Raveloson à la justice. Nous attendons des parlementaires et de la HCC qu'ils répriment les comportements délinquants et non qu'ils les favorisent* », lancent-ils.

**07/12 - Le Pôle anti-corruption (PAC) a reçu la lettre de la commission spéciale de l'Assemblée nationale en charge de la levée des immunités parlementaires demandant la suspension des poursuites à l'encontre du député Hasimpirenena Rasolomampionona.** Après concertation, la chambre d'accusation a rejeté la demande. « *L'infraction a eu lieu au moment où il n'était pas encore élu.* » De ce fait, « *le député nouvellement élu ne bénéficie pas de l'immunité parlementaire* » a indiqué une source auprès de l'institution. Hasimpirenena Rasolomampionona occupait alors le poste de DG du service des domaines. Le dernier mot revient au ministère de la justice. Le dossier pourra être traité très prochainement par la HCJ qui est désormais au complet, après la nomination des deux représentants de l'Assemblée nationale. Mais une fois de plus, la mise en accusation ne pourra réellement débiter sans l'aval des députés.

Le sénateur Riana Andriamandavy VII, qui s'était fait remarquer pour le caillassage du bureau du Bianco lors de l'incarcération de Claudine Razaimamonjy, a été nommé par ses pairs président de la commission sénatoriale chargée de l'examen des demandes de suspension de la détention, des mesures privatives ou restrictives de liberté ou de la poursuite des parlementaires qui fait le pendant de celle qui a été créée à l'Assemblée.

**06/12 - Les deux représentants de l'Assemblée nationale au sein de la HCJ ont été élus. Ses membres sont désormais tous connus.** Ils vont enfin pouvoir siéger et traiter des dossiers instruits par le Bianco. *Midi* écrit : « *Longtemps attendue, la HCJ va enfin compléter les institutions de la IVe République. Jusqu'à présent, il ne s'agissait que d'un épouvantail qui ne faisait peur à aucun homme politique. Les régimes successifs ont affirmé vouloir la mettre en place, mais aucune avancée n'a été constatée durant les mandats des prédécesseurs d'Andry Rajoelina.* » Selon la Constitution, la HCJ peut juger le président de la République ainsi que les présidents des assemblées parlementaires, le premier ministre, les membres du gouvernement et le président de la HCC. Ils sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés de crimes ou de délits au moment où ils ont été commis. Ils peuvent être mis en accusation par l'Assemblée nationale statuant à la majorité absolue. La Loi fondamentale évoque la responsabilité du président de la République en cas de « *haute trahison, de violation grave ou violations répétées de la Constitution et de manquement à ses devoirs, manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat.* » Les procédures restent cependant excessivement complexes et peu susceptibles d'aboutir, fait-on remarquer.

**05/12 - Le syndicat des greffiers en grève illimitée.** Il est reproché au ministre de la justice de ne pas avoir tenu ses engagements concernant l'amélioration de leurs conditions d'avancement et le règlement d'arriérés. Un mécontentement au sein du ministère se serait en outre manifesté à propos de la souveraineté des magistrats par rapport aux décisions jugées unilatérales prises par l'exécutif dans certaines affaires judiciaires et pénales. C'est le cas, entre autres, de la libération de détenus sans l'avis préalable des juges lors de la visite d'Andry Rajoelina à la maison centrale d'Antanimora.

**11/12 - Détournement de deniers publics - Claudine Razaimamonjy condamnée à dix ans de travaux forcés.** Quatre autres personnes ont écopé de lourdes condamnations. L'affaire de détournement de la subvention exceptionnelle destinée à la commune d'Ambohimahasina a connu son dénouement devant la Cour criminelle ordinaire du Pôle anti-corruption (PAC). Également condamné à 10 ans de travaux forcés, Houssen Abdullah, ancien directeur des concours financiers de l'État au ministère de l'intérieur est considéré comme l'un des deux auteurs principaux de l'affaire. Absent au procès, un mandat d'arrêt a été lancé contre lui. La saga Ambohimahasina a débuté avec la publication d'une note rédigée par des inspecteurs généraux d'État en 2015 qui fait état d'un détournement de plus de 396 millions Ar. Claudine Razaimamonjy, femme d'affaires proche du couple présidentiel, a été incarcérée en avril 2017. Elle aurait toujours compté sur le soutien de l'ancien président Hery Rajaonarimampianina. Placée sous mandat de dépôt, elle a par la suite obtenu une évacuation sanitaire controversée pour Maurice. Parmi les personnalités éclaboussées dans cette affaire, Solonandrasana Olivier Mahafaly, ancien premier ministre, a été cité comme témoin durant l'audience, son cas étant du ressort de HCJ. Une procédure déclarée « *irrecevable* », par l'Assemblée nationale, en décembre 2018. Il s'agit de la seconde condamnation prononcée à l'encontre de Claudine Razaimamonjy. À l'issue d'un premier procès, en août, elle a déjà été condamnée à sept ans de travaux forcés. Deux dossiers l'impliquant sont encore en cours d'instruction.

**21/12 - Liberté provisoire pour le sénateur Berthin Andriamihaingo qui faisait partie des personnes impliquées dans l'affaire de marché fictif pour l'achat des vaccins par le ministère de la santé.** Le procès est reporté à une date ultérieure. Le 4 mai, il avait été placé sous mandat de dépôt avec deux cadres du ministère pour favoritisme, abus de fonction et détournements de deniers publics. Son procès a eu lieu au Pôle anti-corruption (PAC). Ni le plaignant ni les témoins n'ont assisté au procès. Le sénateur aurait fait jouer son influence pour que le marché correspondant à l'achat des pièces de rechange de réfrigérateurs financé par « *Global Alliance for Vaccines and Immunization* » (GAVI) soit attribué à son entreprise de BTP. Le montant total détourné s'élève à plus de 618 millions Ar. L'intéressé devrait retrouver son fauteuil de sénateur. Il ne pourrait être destitué qu'après une éventuelle condamnation définitive. *Midi* rappelle que le Sénat a récemment mis en place une « *commission spéciale chargée de l'examen de levée de l'immunité parlementaire* »,

présidée par le très contesté sénateur HVM Riana Andriamandavy VII. La mise en place de cette commission serait pour le quotidien en lien avec l'affaire du sénateur Berthin Andriamihaingo, à l'image de la décision prise par les députés de créer une commission de même nature pour venir à la rescousse des deux députés incarcérés, Hasimpirenena Rasolomampionona et Ludovic Adrien Raveloson

**13/12 - Actes de tortures perpétrés par les forces de l'ordre durant une garde à vue : 54 ordres de poursuite en instance**, selon un rapport de la CNIDH. L'affaire d'Antsakabary, qui remonte à 2017, est dans tous les esprits. Les ministres de la sécurité publique qui se sont succédés depuis n'ont jamais engagé un ordre de poursuite à l'encontre des policiers, présumés coupables alors que les habitants ont subi des représailles de leur part. « *L'ordre de poursuite est une procédure propre aux pays africains francophones bien qu'elle entrave l'exercice de la justice. Nous devons prendre l'exemple sur Burkina Faso qui a osé supprimer cette procédure. A croire qu'il y a une justice propre pour les forces de l'ordre et une autre à l'endroit d'un simple citoyen* », a déclaré la présidente de la CNIDH, Mireille Rabenoro. Sur une centaine de plainte que la CNIDH a reçue cette année, plus d'une vingtaine font référence à des actes de torture perpétrés par les forces de l'ordre, y compris l'armée. La CNIDH s'est vue confiée par une loi de 2018 la possibilité d'examiner régulièrement et inopinément la situation des personnes privées de liberté dans les lieux de détention ainsi que de les protéger contre la torture et autres actes inhumains et dégradants. Ce Mécanisme national de prévention de la torture permet à la CNIDH de présenter des propositions de loi et apporter des observations relatives à la législation en vigueur. Celles-ci seront intégrées à son plan d'action 2020-2023.

## ► Conditions carcérales

**03/12 - Le placement de personnes en détention préventive n'est plus systématique. Des peines alternatives sont prononcées.** À deux semaines de la date butoir fixée par Andry Rajoelina, la surpopulation carcérale a légèrement diminué. La procureure de la République a annoncé qu'il avait encore 4 240 détenus le 27 novembre à la maison centrale d'Antanimora contre 4 363 fin octobre. « *Malgré nos efforts, le nombre des personnes incarcérées ne cesse d'évoluer chaque jour. Au mois de novembre, nous avons traité 410 dossiers mais avons mis 560 personnes en détention préventive* », explique-t-elle. Des mesures ont été prises pour accélérer le traitement des dossiers. « *Il n'y a plus de mandat de dépôt systématique* », indique le ministre Jacques Randrianasolo. Une information confirmée par la procureure de la République qui déplore cependant qu'une grande partie des personnes soumises au contrôle judiciaire ne respectent pas les procédures, risquant d'être placées sous mandat de dépôt. Une évaluation des mesures adoptées aura lieu en janvier.

**21/12 - Maison centrale d'Antanimora : 200 détenus libérés par la justice depuis la visite d'Andry Rajoelina.** Afin de lutter contre la surpopulation carcérale qui y règne, une centaine de prévenus sont accompagnés chaque jour au palais de justice pour y être jugés, indique le chef d'établissement, Tahiana Rakotonahary.

**28/12 - SIF & collectif Tany - Pour une libération immédiate de neuf habitants de Soavinandriana en détention provisoire.** Dans leur communiqué<sup>3</sup> les deux organisations indiquent que quelques mois après le scandale provoqué par l'utilisation abusive de la détention provisoire et les consignes du ministre de la justice aux magistrats d'éviter le placement systématique en détention préventive, neuf personnes du village d'Ampalaha dans la commune de Soavinandriana (région Itasy) viennent d'être victimes de cette procédure dans des circonstances déplorables et inacceptables en pleine période des fêtes et alors que la justice est en vacances. Il s'agit de villageois membres des 300 familles dont les terres d'une superficie de 569 ha font l'objet de spoliation de la part d'un ancien ministre, Georges Ruphin et qui luttent au tribunal pour faire reconnaître leurs droits depuis plusieurs années face aux décisions de justice de les expulser. Cela fait quatre ans que durent les différends entre le fokonolona qui a valorisé les terrains et l'ancien ministre qui prétend en être propriétaire. Le communiqué demande la libération immédiate de tous les villageois pour qu'ils puissent préparer leur défense correctement au sein de leurs familles et non pas à la prison de Miarinarivo.

## ► Gouvernance

**03/12 - Gouvernance minière - Daniella Randriafeno, secrétaire exécutive de l'EITI, démissionne.** Elle a longtemps dénoncé le peu de « *motivation* » dont témoigne l'État pour les questions de gouvernance minière, note *L'Express*. Les rapports, 2017 et 2018 qui devront normalement mentionner les efforts du gouvernement et la prise en compte des recommandations du conseil d'administration international de l'instance pourraient ne pas être prêts pour le 29 décembre, date requise pour une tentative de validation en tant que pays EITI. « *Madagascar est accepté comme "pays candidat en 2008" puis suspendu en 2011 pour cause de non-reconnaissance, levée en 2014 suite au retour de l'ordre constitutionnel, et soumis au processus de validation en*

<sup>3</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/24/15/448497/125573264.pdf>

2017 sous réserve de suivi de quinze principales recommandations émises par le conseil d'administration international pour une mise en œuvre effective d'ici le 29 décembre 2019 », détaille la présentation de l'EITI. Le pays a été suspendu en 2018, faute d'avoir soumis à temps le rapport d'avancement et également faute de moyens financiers. Cette année, 100 000 dollars étaient nécessaires au fonctionnement des activités du comité national EITI mais il a fallu attendre début novembre pour que soit débloquée une somme de 70 000 dollars. Les impacts et les retombées minières restent peu palpables par la société civile et par la population. Le climat des affaires face aux investisseurs miniers internationaux devient un enjeu majeur. L'intégration du pays au sein de l'EITI apporterait les garanties indispensables.

**11/12 - Le Comité national de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI) a pu procéder à la remise officielle des rapports 2017 et 2018, en dépit de la démission de la secrétaire exécutive.** Il s'agit respectivement des 11e et 12e exercices annuels couverts. C'est la première fois que le comité national fait une publication parallèle de deux rapports. La publication du rapport 2017, prévue avant décembre 2018, n'avait pas été effectuée, ce qui avait causé la suspension temporaire de Madagascar. Selon ces deux rapports, 19 entreprises ont participé à la réconciliation en 2017 contre 16 en 2018. L'écart résiduel est de 0,28 % en 2017 et 1,36 % en 2018. Les recettes fiscales provenant du secteur extractif sont de 159 milliards Ar en 2017 et de 231 milliards en 2018. La valeur des exportations du secteur est de 2 243 milliards (soit 25,12 % du total des exportations) en 2017 et 2 793 milliards (27,6 %) en 2018. Les ristournes perçues totalisent 4,1 milliards Ar en 2017 et 67,4 milliards Ar en 2018. Après la réintégration de Madagascar dans l'EITI en juin, une deuxième validation est prévue le 29 décembre. Parmi les recommandations de l'administrateur indépendant figurent, entre autres, la centralisation des revenus extractifs au niveau de la direction générale des mines et la formation des communes afin de mettre en place des budgets participatifs pour une bonne gestion des ressources extractives au niveau local.

**04/12 - Lutte contre la corruption - Une cellule spécialisée dans chaque ministère.** Dans le cadre d'un projet « *Renforcement des institutions de lutte contre la corruption à Madagascar* », co-financé par les gouvernements norvégien et allemand, le Bianco va accompagner la mise en œuvre de cellules anti-corruption au niveau de toutes les institutions publiques afin d'intégrer des attitudes préventives dans cette lutte.

**07/12 - Corruption au concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature et des greffiers : six personnes ont été placées en détention préventive.**

**12/12 - Le conseil des ministres a limogé le directeur général du trésor, Herivelo Andriamanga.** Un brusque limogeage qui fait suite à la diffusion sur les réseaux sociaux de la photo d'un véhicule Audi A6 avec plaque officielle, appartenant à la DG du trésor, utilisée comme tête de cortège d'un mariage. Herivelo Andriamanga avait été nommé en août 2017. Selon des sources concordantes qui ont requis l'anonymat,

**19/12 - Plus de 60 dossiers de blanchiment d'argent ont été déférés au parquet du Pôle anti-corruption (PAC) durant cette année 2019, pour un montant estimé à 400 milliards Ar.** On enregistre un quadruplement de ce montant par rapport à l'année 2018. 40 % des dénonciations portent sur des échanges commerciaux. La bonne collaboration du Samifin avec les banques a facilité le traitement des dossiers. Nombre d'entre eux portent sur des marchés publics et des exportations de vanille, de girofle et d'or. L'adoption de la loi du 13 février 2019 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui encourage les dénonciations, a joué un rôle crucial dans le combat mené par le Samifin et expliquerait la forte progression du nombre de dossiers traités.

## ► Politique migratoire, traite

**21/12 - Une dizaine d'opposants Comoriens demandent l'asile à Madagascar.** Saïd Larifou, avocat et homme politique d'origine comorienne, a effectué un voyage à Madagascar afin de les accompagner dans leurs démarches. Les exilés ont déjà rencontré les représentants de l'OIM. Ils attendent de connaître la décision du ministère de l'intérieur. L'homme politique comorien milite pour la reconnaissance d'une « *identité indianocéanique* » qui permettrait aux Comoriens, Mahorais, Réunionnais et Malgaches de se déplacer librement entre ces îles, sans visa.

**05/12 - Traite d'êtres humains en Arabie Saoudite : Gaëtan Razafy, originaire d'Andapa, a été condamné par le Pôle anti-corruption à 8 ans de prison ferme.** Sa complice a écopé d'une peine de 5 ans d'emprisonnement.

**06/12 - Mariages forcés - Deux Chinois et deux Malgaches condamnés.** Incriminés pour mariage illégal à Moramanga, le 2 mars, un adjoint au maire, un secrétaire d'État civil et deux Chinois ont été condamnés par la Cour criminelle du Pôle anti-corruption et écroués. Deux agents de la commune ont également été poursuivis pour abus de fonction dans la préparation de cette union. Les Chinois avaient été mis en contact avec des

jeunes filles malgaches par un réseau de traite expéditeur de travailleuses vers l'extérieur, notamment vers la Chine. Ils sont venus au pays pour conclure un mariage civil et pouvoir amener leurs « épouses » chez eux après la cérémonie. Leur plan a échoué : des policiers du service des enquêtes spécialisées venant d'Antananarivo ont débarqué le jour du mariage. Les deux asiatiques, les trois migrantes et trois autres femmes complices ont été embarqués. Selon les enquêteurs, une Malgache est vendue à 84 millions Ar en Chine. Le cerveau de cette activité criminelle serait recherché depuis 2016. Le mode opératoire serait toujours le même : il consiste à soudoyer des agents communaux pour exécuter ces mariages forcés.

**16/12 - Un homme soupçonné de recrutement et d'envoi de travailleuses malgaches vers les pays arabes a été intercepté par le service central des enquêtes spécialisées** dans un quartier de la capitale, suite à un renseignement adressé au service. Lors de son arrestation, il avait rendez-vous avec deux domestiques, ses clientes. Le captif aurait avoué au cours de son interrogatoire qu'il gagne 1,2 million Ar. par femme expatriée.

## ► Droits des femmes, homosexualité

**02/12 - L'avant-projet de loi sur la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) examiné en conseil du gouvernement.** Son adoption permettra de combler les vides juridiques laissant la porte ouverte à tous les abus, dont la violence domestique, le viol conjugal et le harcèlement sexuel. Malgré les avancées constatées, des discriminations perdurent dans la loi malgache. Il en est ainsi des dispositions stipulant que le mari est « *chef de famille* » (loi 2007-022), seul détenteur du livret de famille. La femme ne peut en obtenir une copie conforme qu'en cas de divorce. Les cohéritiers ont aussi la possibilité d'accorder aux héritières l'équivalent en argent de leur succession, à la place de leur part en biens immobiliers (loi n° 68-012). On peut noter en outre la possibilité aux hommes malgaches de transmettre leur nationalité à leur épouse étrangère (Code de la nationalité) et la répression de l'avortement dans le code pénal quelles que soient les circonstances (article 317 du code pénal et article 28 de la loi n°2017-043). Des dispositions qui contredisent la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CE-DEF).

**13/12 - Les députés redoutent que le projet de loi sur la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) favorise le mariage homosexuel.** Selon la directrice générale du ministère de la justice invitée à s'expliquer, « *aucun article de ce projet de loi n'évoque ni l'homosexualité ni le mariage pour tous* ». L'examen du projet de loi a été reporté. *Midi* rappelle que la lutte contre les VBG constitue une priorité pour Mialy Rajoelina ambassadrice du FNUAP sur la question. Selon *L'Express*, les députés font pression sur l'exécutif dans le dessein d'obtenir des voitures tout-terrain, et d'obtenir une hausse de leurs émoluments. Le quotidien confirme que le texte ne fait aucune mention de l'homosexualité. Les rumeurs colportées à ce sujet par certains élus relèvent de la désinformation.

**19/12 - Polémiques autour de la loi sur les VBG qui favoriserait l'instauration du « mariage pour tous ».** « *Le mariage pour tous n'est stipulé dans aucun des 22 articles de la loi du 4 décembre 2019 relative à la lutte contre les violences basées sur le genre* », affirme Ideason, président de la commission juridique de l'Assemblée nationale. Selon le député d'Ampanihy, « *l'adoption d'une loi favorisant le mariage entre personnes de même sexe à Madagascar est inenvisageable. Il est inconcevable qu'une telle loi soit adoptée en terre malgache* », a-t-il martelé. Le député accuse l'opposition et notamment son collègue d'Ambatondrazaka, élu sous la bannière TIM, Fidèle Razara Pierre, de diffuser de fausses nouvelles. Une manœuvre destinée selon lui à créer une psychose dans l'opinion. Vololoniaina Rakotonirina, cheffe du service législation à la direction des études et des réformes législatives du ministère de la justice, affirme de son côté que ce texte ne favorise aucunement une protection spéciale des homosexuels : « *Ce texte protège les hommes, les femmes et les enfants victimes de violence. Nous ne disposons pas de textes qui protègent les homosexuels. S'ils sont victimes de coups et blessures volontaires, l'auteur sera poursuivi, selon le code pénal, mais les homosexuels ne bénéficieront pas de protection spéciale avec cette nouvelle loi.* »

**14/12 - L'Assemblée nationale puis Sénat ont finalement adopté le projet de loi contre les violences basées sur le genre<sup>4</sup>.** Rédigé en trois mois grâce à des ateliers et des concertations, le projet a été élaboré par les ministères de la justice et de la population, la société civile et le secrétariat d'État à la gendarmerie. Le texte a été adopté en commission plénière par 70 voix sur 75. *RFI* note que c'est la première fois qu'un mécanisme coercitif est mis en place pour réprimer les violences basées sur le genre, mais pas uniquement : la loi renforce le régime juridique de la prévention, prévoit les poursuites des agresseurs et intègre la prise en charge des victimes, de leur protection aux réparations qui leurs sont dues. En 2005, un projet de loi similaire

<sup>4</sup> <https://www.facebook.com/notes/association-fitia-officiel/projet-de-loi-sur-la-lutte-contre-les-violences-bas%C3%A9es-sur-le-genre/2858900390827556/>

avait été rejeté par l'Assemblée. Parmi les actes réprimés, on trouve « *l'outrage sexiste* », puni d'une amende allant de 100 000 à 500 000 Ar, et le viol, puni d'une amende de deux à quatre millions, et assorti d'une peine pouvant aller de deux à cinq ans d'emprisonnement. Il est aussi précisé que l'État assure la prise en charge sanitaire et psychosociale des victimes, tout comme leur accompagnement juridico-judiciaire. Marie-Jeanne Masy Goulamaly, députée et présidente de la commission genre et développement, se réjouit du tournant que représente cette loi. « *On espère faire bouger les choses, explique-t-elle. À Madagascar, plus de 73 % des femmes victimes de violences n'ont jamais tenté de chercher de l'assistance ou même de dénoncer les actes de violence, selon le FNUAP* ». Un enthousiasme partagé sur ses réseaux sociaux par la première dame, très engagée sur le sujet à travers son association Fitia dont elle est présidente, et également ambassadrice du FNUAP. La veille du passage du projet de loi devant le Parlement, deux stars du football Malagasy, ont publié des vidéos pour afficher leur soutien à la cause.

**21/12 - Le député Fidèle Razara Pierre rappelé à l'ordre par le bureau permanent de l'Assemblée nationale pour « désinformation et déstabilisation » pour avoir affirmé que la loi sur les VBG tend à favoriser le mariage entre personnes de même sexe.** Une déclaration démentie formellement par la présidente de l'Assemblée, Christine Razanamahaso. Le bureau permanent entend convoquer l'élu « *pour lui signifier ses fautes* ». « *On verra par la suite s'il acceptera de mettre fin à ses agissements* », a déclaré Christine Razanamahaso.

**La coordonnatrice résidente du Système des Nations unies et représentante du Pnud, Violette Kakyomya, a déclaré :** « *Je ne vois aucune relation entre la loi sur les VBG et le mariage homosexuel* ». « *Le mariage entre homosexuels est une autre question. Certes, c'est aussi une question des droits de l'homme mais qui n'est pas du tout liée avec la loi qui a été votée au niveau du Parlement sur les violences basées sur le genre* », a-t-elle soutenu. Pour mettre fin aux polémiques, Violette Kakyomya a appelé les citoyens qui n'ont pas encore lu le texte à le lire dans son intégralité.

**L'Express note que sur les réseaux sociaux des personnes n'hésitent pas à stigmatiser l'homosexualité et à laisser entendre qu'insulter ou agresser les homosexuels sont des actes légitimes.** En réponse à ces appels, Violet Kakyomya a souligné, en invoquant les droits de l'homme, qu'« *il faut respecter le droit des personnes qui ont des choix différents des nôtres.* »

**21/12 – La FJKM dénonce les dérives homosexuelles et le mariage pour tous.** Pour l'Eglise protestante, le mariage entre deux personnes de même sexe est un péché et un non-respect du corps humain. Tout en affirmant qu'elle respecte les membres de la communauté LGBT en tant que personnes, elle dénonce les dérives homosexuelles et le « *mariage pour tous* ». La FJKM se dit « *inquiète de voir un clip tourné dans une église où les figurants sont des homosexuels*<sup>5</sup> », ainsi que « *des remous et réactions qui suivirent l'adoption par les parlementaires de la loi relative à la lutte contre les violences basées sur le genre* » lors d'un culte célébré à l'église FJKM Andrainarivo. Et de noter que « *le christianisme ne peut aller de pair avec la franc-maçonnerie et ne peut se conjuguer avec l'homosexualité.* » La FJKM assimile les pratiques homosexuelles à une « *maladie.* » Elle appelle les autorités et les élus à s'opposer au mariage de personnes de même sexe. Une pratique véhiculée et vulgarisée, dénonce-t-elle, par « *les théologies libérales et les organismes internationaux œuvrant dans le domaine des droits de l'homme.* » *Midi* indique que les déclarations du chef de l'Eglise FJKM ne sont pas du goût de certains facebookers qui lui reprochent une prise de position politique sur un texte qu'il n'a probablement pas étudié et qui est totalement étranger au mariage homosexuel. Le pasteur Andriamahazoso est également accusé de vouloir exclure les LGBT de l'Eglise.

**23/12 - Le Père Pedro Opeka a appelé au soutien à la loi contre la violence basée sur le genre (VBG).** « *Le droit des femmes n'est pas négociable, un droit est un droit. La violence doit être combattue, nous ne devons pas l'accepter. La loi qui protège les femmes et les enfants est nécessaire, car ce sont les premières victimes de la violence perpétrée par les hommes. Nous soutenons cette loi car c'est une lutte sacrée* » a-t-il souligné.

**21/12 - Des étudiantes victimes de corruption sexuelle portent plainte.** Transparency International-Initiative Madagascar (TI-IM) encourage la dénonciation de ces pratiques et à briser le tabou. Ketakandriana Rafitoson, secrétaire exécutive, a organisé un concours de film court destiné à sensibiliser la population sur ce sujet trop largement ignoré ou nié, avec le concours des Nations unies. Les plaintes des victimes relèvent du Bianco. TI-IM lancera en 2020 des investigations sur la corruption sexuelle. Ce thème sera approfondi lors la prochaine Journée mondiale des droits des femmes, le 8 mars.

---

<sup>5</sup> Le chanteur D-Lain, connu pour avoir remporté un concours de chant sur une scène africaine, a été pointé du doigt par des internautes lorsqu'il a produit un clip sur *YouTube* le montrant avec Zatia Rocher, première transsexuelle malgache à s'assumer publiquement. Le clip intitulé « *Tsy mba namanamana* » [« *T'es pas qu'un simple pote* »] les montre priant dans une église. Zatia Rocher aurait fait une demande en mariage à son compagnon.

## ► Droits de l'enfant

**11/12 - Plus de 10.000 enfants travaillent dans des mines artisanales de mica dans le Sud**, des enfants dont les plus petits ont entre 3 et 5 ans. Une maman avec son enfant de 4 ans sur le dos, est obligée de descendre sous terre, au fond de la mine, pour une misère, ce au péril de sa vie, rapporte *NBC News*<sup>6</sup>, dans un reportage réalisé en collaboration avec l'association Terre des Hommes. De grandes marques sont pointées du doigt pour manque de suivi de la traçabilité de leurs achats en Chine. Un scandale repris par de nombreuses rédactions francophones ou anglophones dans le monde, démontrant la défaillance des contrôles, l'absence d'alternative dans cette zone minée par la pauvreté extrême et l'avidité des acheteurs chinois qui imposent leur loi, écrit *2424.mg*<sup>7</sup>. 46 000 tonnes de mica ont été exportées par la Grande île en 2018, dont 91 % envoyés en Chine. Un volume qui a permis à Madagascar de concurrencer progressivement l'Inde, pays dans lequel également 22.000 enfants travaillaient pour le mica en 2016. Une situation similaire dénoncée par l'association Terre des Hommes<sup>8</sup>, obligeant les dirigeants de ce pays, et les acheteurs des produits transformés, à prendre des mesures. Cette mise sous les feux des projecteurs de l'Inde, entre autres, semble avoir déplacé en partie le problème à Madagascar... Pendant que le volume exporté de l'Inde pour le minerai commençait à baisser, avec un prix à la hausse qui a triplé, Madagascar commençait à exporter plus, en divisant ces prix par deux, en une dizaine d'années.

**18/12 - Lutte contre l'apatridie - Des milliers de certificats de nationalité délivrés.** La loi du 25 janvier 2017 stipule qu'est reconnu comme malgache l'enfant né d'un père et/ou d'une mère malgache. Désormais, les femmes malgaches épousant des étrangers peuvent offrir à leurs enfants leur nationalité. Suite à cette réforme, Madagascar est sorti de la liste des 27 pays où la loi sur la nationalité contient encore des dispositions discriminatoires envers les femmes. L'application de ce texte a permis la délivrance de plus de 2 700 certificats de nationalité en faveur des enfants concernés. Malgré cette avancée significative, la lutte continue pour des milliers d'autres apatrides qui n'ont pas pu fournir les documents administratifs exigés, notamment leur acte de naissance. De plus, bon nombre d'apatrides s'isolent et n'osent pas consulter les services administratifs, selon l'association Focus Development. Un plan national d'action pour l'éradication de l'apatridie est en cours d'élaboration avec l'appui de l'UNHCR, du ministère de la justice, des représentants des communautés, de la société civile et de la presse. Il doit être soumis à l'approbation du Parlement.

## ► Université

**05/12 - Université d'Antananarivo : les étudiants réclament la reprise des activités pédagogiques.** Les membres de la branche tananarivienne du Seces ont réuni les étudiants pour exposer les raisons de leur grève et faire part des démarches en cours auprès du ministère. Les étudiants, préoccupés par le respect du calendrier de l'année universitaire, ont réclamé la reprise des cours.

**12/12 - Les universitaires membres du SECES ont décrété une « semaine morte », avec fermeture de toutes les universités du 16 au 20 décembre.**

**18/12 - Manifestations estudiantines à Antananarivo - Arrestations dans les cités d'Ankatso et d'Ambohipo** où des échanges de jets de pierres et de bombes lacrymogènes ont eu lieu entre les forces de l'ordre et les manifestants, conclus par trois arrestations. À l'origine des incidents, la grève des étudiants qui protestent contre la suspension des cours depuis plusieurs semaines. À cela s'ajoute le non-paiement de plusieurs mois de bourses. Les forces de l'ordre se sont rendues également dans l'enceinte des cités universitaires à Ambohipo pour déloger les occupants illicites. Des hommes et femmes mariés, voire toute des familles entières, occupent les cités destinées aux étudiants. En outre, des affrontements entre les occupants de ces cités ont eu lieu et se sont terminés par l'interpellation de trois personnes. Au total, deux étudiants auraient été blessés et douze autres arrêtés. La traque des manifestants s'est poursuivie jusqu'aux enceintes de l'université, remettant en cause la franchise universitaire qui aurait été levée durant ces échauffourées. Au même moment, une rencontre avait lieu entre la ministre de l'enseignement supérieur et le Seces. Six des sept revendications des universitaires auraient été satisfaites. Il reste à trouver une solution pour le paiement de leurs indemnités de recherche entre 2009 et 2018 dont le montant est astronomique (307 milliards Ar. soit environ 75 millions d'euros.) Le ministère s'est engagé à accélérer le paiement des arriérés de bourses des six universités d'ici la fin de l'année.

<sup>6</sup> <https://www.nbcnews.com/news/all/army-children-toil-african-mica-mines-n1082916>

<sup>7</sup> <https://2424.mg/mica-mine-innomable-contre-argent/>

<sup>8</sup> [https://www.terredeshommes.nl/sites/tdh/files/visual\\_select\\_file/tdh\\_mica\\_madagascar\\_rapport.pdf](https://www.terredeshommes.nl/sites/tdh/files/visual_select_file/tdh_mica_madagascar_rapport.pdf)

**19/12 - Les étudiants grévistes réclament la démission de la ministre de l'enseignement supérieur, Blanche Nirina Richard, pour sa gestion des universités.** Ils ont également revendiqué la libération de leurs camarades arrêtées et pour accentuer la pression ils ont pris en otage un policier qui a pu retrouver la liberté en début de soirée.

**Le Seces de son côté réclame lui aussi la tête de la ministre,** accusée d'être responsable du blocage des universités. Ils menacent de durcir le mouvement si toutes leurs revendications ne sont pas satisfaites d'ici le 15 janvier.

**Les manifestants placés en garde à vue ont été libérés au terme du délai légal de 48 heures.**

## ► Santé

**02/12 - Plan stratégique national de lutte contre le VIH/Sida : un gap de financement de 97 millions de dollars.** Ce plan stratégique multisectoriel vise à prévenir, éviter la transmission du virus de la mère à l'enfant et prendre en charge de manière globale les porteurs du virus. Pour l'heure, 97 millions de dollars soit 66 % des 130 millions de dollars restent à trouver pour mettre en œuvre le plan jusqu'en 2022.

A l'occasion de la journée mondiale du Sida, le ministère de la santé, le comité national de lutte contre le Sida et ses partenaires ont annoncé la tenue d'une **campagne de dépistage auprès de 100 000 personnes** dans toutes les régions de la Grande île.

**03/12 - Le 14e rapport de l'indice de la faim dans le monde, publié en octobre par « Global hunger index » (GHI), qualifie la situation de Madagascar d'alarmante.** Au 116e rang sur 119 pays en 2018, la Grande île occupe cette année la 114e place sur 117 pays étudiés. Quatre autres pays sont également dans le rouge : la Zambie, le Tchad, le Yémen et la RCA. Le GHI indique que le changement climatique a des impacts directs sur l'alimentation et le développement durable de la population. Les résultats du GHI sont mesurés à partir de quatre indicateurs : la sous-alimentation, l'émaciation infantile, le retard de croissance de l'enfant et la mortalité infantile.

## ► Médias, communication

**11/12 - Le projet de loi sur la communication médiatisée a été examiné à l'Assemblée nationale. Les députés, qui ont proposé quelques amendements, ont adopté le texte à l'unanimité.** Ils ont notamment décidé que les journalistes n'ont pas le droit de divulguer le contenu de réunions à huis clos. En outre, toute atteinte à la vie privée sera punie d'une amende d'un à six millions Ar. Il est stipulé dans le texte que « *le droit à la liberté d'expression porte notamment sur les discours politiques, le commentaire des affaires publiques, la propagande électorale, le débat sur les droits de l'homme, le journalisme, l'expression culturelle et artistique, l'enseignement et le discours religieux. Il porte sur la publicité commerciale* ». L'Ordre des journalistes est chargé d'assister les professionnels devant les autorités politiques, administratives et/ou juridictionnelles. La ministre la communication, Lalatiana Andriatongarivo, s'est félicitée que les élus aient adhéré à la cause des journalistes associés à l'élaboration de ce texte ayant pour objet d'amender la loi de 2016 jugée liberticide.

**Pour Midi, la disposition relative à l'interdiction pour les médias de publier des informations issues des réunions à huis clos, porte atteinte au métier de journaliste d'investigation.** « *Les députés ont donc choisi d'enterrer le concept de 'scoop'. Les journalistes ne serviront plus qu'à rapporter les informations officielles et les communiqués de presse* », écrit le quotidien. La balle est donc désormais dans le camp des sénateurs qui peuvent encore revenir sur les dispositions adoptées.

**12/12 - Un « salon des médias » a eu lieu comme chaque année à l'ambassade de Chine, rapporte Midi.** L'année 2019 a même vu l'organisation de deux salons, un premier s'étant déjà tenu au mois de mai. Le quotidien mentionne la présence d'une trentaine de représentants de la presse, rédacteurs en chefs et journalistes. Dans son allocution, l'ambassadrice de Chine, Yang Xiaorong, s'est étendue sur l'efficacité du système socialiste à la chinoise, expliquant qu'il a permis à son pays d'atteindre le progrès économique qui est le sien actuellement. La diplomate a réitéré l'engagement de la Chine à poursuivre la mise en œuvre des accords signés précédemment entre les deux pays et à renforcer sa coopération dans tous les domaines. [On apprenait le même jour de l'ONG new-yorkaise « *Comité pour la protection des journalistes* » que près d'une cinquantaine de reporters sont emprisonnés en Chine <sup>9</sup>.]

**27/12 - Injures envers le chef de l'Etat - Un facebooker appréhendé.** Traqué par les enquêteurs de la section de recherches de la gendarmerie de Toliara, l'individu, un universitaire, a été interpellé et placé en garde à vue dans l'attente de son transfert à Antananarivo. Par le passé, insulter le président de la République

<sup>9</sup> [https://www.lemonde.fr/international/article/2019/12/11/la-chine-et-la-turquie-sont-les-pays-les-plus-repressifs-envers-les-journalistes\\_6022482\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2019/12/11/la-chine-et-la-turquie-sont-les-pays-les-plus-repressifs-envers-les-journalistes_6022482_3210.html)

par le biais d'un support informatique pouvait emmener leurs auteurs à séjourner en prison. La loi de 2016 modifiant et complétant les dispositions de la loi de 2014 sur la lutte contre la cybercriminalité a supprimé la possibilité de condamnation à une peine privative de liberté mais a prévu une amende qui peut atteindre jusqu'à une centaine de millions Ar.

## **ÉCONOMIE - SOCIAL**

### **► Ressources naturelles, bois de rose**

**20/12 - L'eau en aval de la mine de QMM/Rio Tinto de Taolagnaro contient de fortes concentrations d'uranium et de plomb pouvant mettre en danger les populations** qui dépendent d'un lac et d'une rivière pour l'eau potable, selon une étude publiée par l'ONG britannique The Andrew Lees Trust. Lorsqu'il est ingéré, le plomb peut entraver le développement mental et physique des enfants, tandis que l'uranium peut endommager les reins. L'étude a révélé que les concentrations d'uranium étaient 350 fois plus élevées en aval de la mine qu'en amont et que les concentrations de plomb étaient 9,8 fois plus élevées. Pour l'étude, le Dr Steven Emerman, spécialiste des eaux souterraines et des mines, a comparé des échantillons d'eau précédemment fournis par Rio Tinto avec neuf nouveaux échantillons d'eau prélevés en amont et en aval. L'entreprise soutient que des radionucléides comme l'uranium et le thorium sont déjà présents à des concentrations élevées dans les sables minéraux. « *Rio Tinto ne pense pas que le processus d'extraction utilisé par QMM introduise dans l'environnement des matériaux radiologiques enrichis*, a déclaré un porte-parole. *Les minéraux en question sont reconnus comme étant présents à des niveaux relativement élevés dans l'environnement naturel avec ou sans opérations QMM.* » Emerman et Stella Swanson, un expert en radioactivité embauché par Andrew Lees Trust, disent que le processus d'extraction d'ilménite peut concentrer les radionucléides. L'ONG, qui enquête sur la mine depuis 2016, affirme que QMM a violé une zone tampon environnementale séparant la mine des plans d'eau voisins. Le porte-parole de Rio Tinto a déclaré que la société avait mandaté une société de conseil indépendante pour mener une étude après la publication de ce rapport.

**11/12 - L'État prévoit d'augmenter les redevances sur le nickel, le cobalt, les métaux précieux et les pierres précieuses, les faisant passer de 2 % à 3, 6 ou 8 %.** L'avant-projet de loi propose également une **participation gouvernementale d'au moins 20 % dans tout projet minier**. Ce texte arrive en discussion à un moment où plusieurs pays africains cherchent à tirer plus de revenus de leurs richesses minérales, observe l'agence *Ecofin*. Selon l'avocat au barreau de Paris, Charles Bourgeois, « *nous assistons à un véritable processus d'harmonisation des codes miniers africains* ». Pour les acteurs du secteur extractif, une hausse des redevances risque de nuire à l'attractivité du pays aux yeux des investisseurs car investir à Madagascar nécessite une forte mobilisation de capitaux en raison de la faiblesse des infrastructures et du coût de l'énergie.

**17/12 - Communiqué de Craad-OI et du Collectif Tany -La révision du code minier doit être réalisée mais en intégrant toutes les parties prenantes et tous les enjeux cruciaux**<sup>10</sup>. Le code minier de 2005 en vigueur actuellement est réputé mondialement pour sa forte tendance à favoriser les sociétés minières au détriment de l'Etat et de la population. Sa révision ou sa refonte dans le sens d'une amélioration des conséquences positives pour les Malgaches s'avère donc indispensable, même si cela ne plaira pas aux sociétés minières et aux organismes protecteurs du secteur privé au niveau national et international. Des échanges et décisions pour la prise en compte et le traitement de ces thèmes dans le projet de loi en cours d'élaboration s'avèrent incontournables afin que le code révisé ou refondu ne continue pas à porter atteinte aux intérêts et droits économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires de la population et que les impacts des opérations minières ne détériorent pas le niveau de vie et la santé des communautés locales. Le forum du 20 décembre prévu pour expliquer le projet de loi du gouvernement ne suffira pas pour échanger sereinement et se convaincre mutuellement sur ces sujets vitaux. La hâte des décideurs de délivrer 50 nouveaux permis miniers ne peut pas justifier l'absence de considération de ces thèmes cruciaux.

**20/12 - La réforme du secteur minier et la révision de la loi portant code minier sont inévitables, déclare le premier ministre** lors de l'inauguration du salon des mines au Mining Business Center à Ivato. « *Il est inacceptable de constater que l'exploitation du secteur minier ne contribue pas au développement du pays. Pourquoi une région d'exploitation de richesses minières est-elle toujours pauvre ?* », s'interroge-t-il. Le code minier « *est un outil qui doit permettre de réaliser la nouvelle politique de développement de l'État* », affirme-t-il. Pour ce faire, il importe de contrôler les flux des produits pour éviter les fraudes et fausses déclarations, rémunérer correctement les exploitants, notamment pour attirer les investisseurs étrangers, et procurer aux populations concernées des revenus permettant la mise en œuvre d'actions de développement. Le code minier en vigueur est réputé pour sa forte tendance à favoriser les sociétés minières au détriment de l'État et de

<sup>10</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/20/93/448497/125488554.pdf>

la population malgache. Evoquant la 3<sup>e</sup> demande de recapitalisation formulée par QMM, le chef du gouvernement estime que celle-ci n'est pas fondée. D'où la décision prise de faire réaliser un audit financier et organisationnel de la compagnie. En ce qui concerne le projet « *Base Toliara* », Christian Ntsay indique que la prévalence des contestations des riverains fait actuellement l'objet d'un examen. Des études sur les éventuels impacts environnementaux et sociaux du projet sont en cours.

**21/12 - Aucune entente dans la démarche de révision du code minier n'a pu être trouvée au Mining Business Center.** 40 représentants de la plateforme de l'Organisation de la société civile sur les Industries extractives (OSCIE) regroupant 13 entités ont quitté le forum après avoir lu une déclaration. « *Nous mettons en doute la bonne foi de l'État d'œuvrer pour un développement du secteur minier contribuant au développement durable de la population malgache* », a lancé leur porte-parole. « *Où sont passés les aspects environnementaux, fonciers et sociaux ? C'est l'aspect financier qui prend trop de place, nous sentons une décision déjà parachutée par l'État dans ce semblant de concertation* », a fustigé Ndranto Razakamanarina, président de l'Alliance Voahary Gasy (AVG). Il est reproché au projet un manque de transparence et de redevabilité de l'État quant à la gestion des revenus fiscaux. La Chambre des mines a exigé qu'un calendrier de consultations soit proposé et que tous les acteurs concernés soient associés. La société civile dénonce l'absence de reconnaissance des communautés locales et de la société civile comme partie prenante dans les dispositifs envisagés, notamment au sein du Comité national des mines. Une revendication qui ne se limite pas au secteur extractif mais vaut aussi pour les grands projets d'investissement. La Plateforme des organisations de la société civile sur les industries extractives observe enfin qu'en dépit de la suspension de l'octroi de permis minier depuis 2011 en vue d'assainir le secteur, le ministère prévoit d'octroyer 50 nouveaux permis miniers, 500 permis d'exploitation artisanale et 500 permis de recherche alors même que le nouveau code est encore en discussion. « *Nous craignons fort des risques de corruption via un système d'octroi de gré à gré* », alerte-t-elle. Le ministre des mines a fait savoir que l'État veut conclure rapidement les consultations qui ont débuté en janvier.

**06/12 - Les négociations sur le nouvel accord de pêche entre l'UE et Madagascar au point mort.** Expirée en décembre 2018, la licence d'exploitation de pêche des bateaux européens dans les eaux malgaches n'a pas encore été renouvelée. « *Le renouvellement de l'accord devrait se faire au début de l'année prochaine. La balle est dans le camp des autorités* », souligne Giovanni Di Girolamo, ambassadeur de l'UE. Le dernier accord autorisait 40 thoniers senneurs et 54 palangriers à pêcher à 20 milles marins des côtes malgaches. Quelques 6,1 millions d'euros de redevances ont été versés à l'État malgache durant l'exercice 2015-2018. Selon le ministère de la pêche, « *les ressources halieutiques ne doivent pas être vendues à des prix bradés et la gestion doit être renforcée et s'effectuer dans un cadre aussi transparent que possible.* » Le point de blocage se situerait surtout sur le fait que les déclarations des captures se font de manière unilatérale de la part des opérateurs européens. *La Vérité* écrit que le dénouement de cette révision de contrat est très attendu, surtout après le scandale du mystérieux contrat de pêche signé avec un consortium chinois l'année dernière qui annonçait l'arrivée sur les côtes malgaches de 330 bateaux chinois.

**27/12 - Les négociations pour un nouvel accord de pêche entre l'UE et Madagascar durent depuis près d'un an.** Une dernière réunion est prévue à Bruxelles du 19 au 21 janvier. Les positions de chaque partie se rapprochent, laissant espérer un accord.

**13/12 - 190 tortues protégées saisies à Ambovombe. Les seize braconniers ont pris la fuite à l'arrivée des gendarmes mais six d'entre eux ont été interpellés.** La saisie fait suite à une dénonciation. Le responsable de l'ONG TSA qui œuvre pour la préservation de la faune et de la flore dans la région Androy a fait le déplacement avec les forces de l'ordre. Une enquête est menée conjointement par la gendarmerie et la direction régionale de l'environnement.

**06/12 - L'opérateur économique Eddy Maminirina, dit Eddy bois de rose, a été condamné à 5 ans de prison ferme et à une amende de deux milliards Ar par le tribunal spécial pour le bois de rose.** L'affaire remonte à 2014 et 2015 lorsque le Bianco a investigué sur une affaire de corruption autour d'un trafic de bois de rose dans les régions Sava et Analanjirifo. En 2017, le tribunal spécial a lancé un mandat d'arrêt à l'encontre du principal concerné, Eddy Maminirina et de ses complices, qui ont été arrêtés dans des conditions rocambolesques en février 2019 dans un centre commercial à Ivandry. « *Huit personnes ont été inculpées, mais deux seulement ont été condamnées* », a fait savoir le procureur. Pour *L'Express*, les condamnations prononcées à l'encontre d'Eddy Maminirina et d'une femme d'affaires semblent douces au regard de la sévérité des peines prévues par la loi instituant la Chaîne spéciale. Le procureur s'est justifié en expliquant que leurs actes ont été perpétrés avant l'entrée en vigueur de cette loi.

**07/12 - Alliance Voahary Gasy (AVG) : suspicion de trafics de bois précieux à l'approche des fêtes de fin d'année.** A l'occasion de la célébration de ses 10 ans d'existence, l'organisation lance un appel à la vigilance des pouvoirs publics : « *les trafics de bois précieux sont en recrudescence surtout à l'approche des fêtes*

de fin d'année ou bien du 26 juin [fête nationale]. Il y a maintenant une suspicion de trafics de bois précieux, notamment de nouvelles exploitations. Des personnalités corrompues les ont sûrement facilitées. C'est pourquoi, nous demandons l'implication de tous pour éradiquer ce fléau. L'Etat doit faire montre d'une volonté politique s'il veut réellement instaurer la bonne gouvernance environnementale. »

## ► Environnement, aménagement

**02/12 - « A Madagascar, la jeunesse verte, éternelle oubliée, se rêve en Greta Thunberg des minorités », titre Le Monde<sup>11</sup>.** A la veille de la COP25, une conférence des jeunes de l'océan Indien s'est tenue dans la Grande Ile, très exposée au changement climatique et pourtant rendue invisible. Madagascar a en effet été classée zone à risque en tant que septième pays le plus affecté par le changement climatique par le Global Climate Risk Index. Une menace que la jeunesse malgache veut à tout prix contrer. Cette réunion a permis de trouver des ambassadeurs pour Madagascar, mais aussi les Comores, Maurice, La Réunion, prêts à aller plaider la cause de leurs pays à Madrid. Les ambassadeurs sont aussi censés promouvoir les solutions locales et les essayer. Mais si la COP25 des jeunes a été un succès local, l'après est nettement moins simple. « *En plus de devoir trouver par eux-mêmes des financements pour le voyage, affirme un militant écologiste, les participants qui devaient se rendre à Madrid pour porter la voix des jeunes n'ont pas obtenu les accréditations promises par le gouvernement.* » Au risque de demeurer les éternels oubliés. « *On fait partie des pays les plus vulnérables et, pourtant, lors des grosses négociations internationales, c'est souvent la jeunesse issue des pays développés qui est représentée, parce qu'ils peuvent se payer le voyage* », déplore une participante.

**12/12 - La jeune activiste Marie Christina Kolo qui représente la jeunesse à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques adresse une lettre ouverte au ministre de l'environnement<sup>12</sup>.** Elle reproche à Alexandre Georget, chef de délégation, d'avoir tenté de faire entrave à sa participation aux débats sur le changement climatique qui affecte Madagascar et à sa volonté de dénoncer les mauvaises pratiques en matière de préservation de l'environnement.

**13/12 - COP 25 - Madagascar accueillera la première conférence ministérielle sur le changement climatique en avril 2020.** La décision a été prise par la coalition des ministres des finances sur le changement climatique qui regroupe 51 pays et dont Madagascar est membre depuis les réunions du printemps 2019 de la Banque mondiale. La COP 25 aurait permis à la partie malgache d'avancer en matière de financement de la gestion des risques et catastrophes naturelles, Madagascar faisant partie des 10 pays qui pourraient être les plus touchés par le changement climatique. La Grande île escompte une aide internationale de 150 millions de dollars pour faire face à ce défi.

**11/12 - Liège Airport s'engage à planter 600 000 arbres d'ici cinq ans à Madagascar** pour un montant de 30 000 euros en s'associant à l'ONG belge Graine de vie, un des acteurs principaux de la protection et de la restauration forestière à Madagascar. L'aéroport s'engage à replanter un arbre par 10 tonnes de CO<sup>2</sup> consommées. Cet investissement permettra de restaurer la réserve d'Analamerana, une forêt primaire de 40.000 ha dans la région Diana et de créer huit nouvelles pépinières. L'ONG a déjà replanté 17 millions d'arbres à Madagascar sur les dix dernières années. La Grande île a été choisie pour sa déforestation, ses faibles coûts de replantation et sa capacité à absorber cinq fois plus de CO<sup>2</sup> qu'en Belgique.

**17/12 - Les habitants d'Ambohitrimanjaka ont manifesté de nouveau.** Ces derniers temps, l'État, à travers entre autres le président de la République et le directeur de l'Apipa, a laissé entendre que les habitants acceptent en grande partie de céder leurs terrains à l'État. Jusqu'au 15 décembre, 1 351 propriétaires se sont informés auprès du bureau chargé de régler l'indemnisation des villageois concernés par le projet et 301 promesses de vente auraient été signées. La première phase des travaux de construction devrait démarrer début 2020. Près de 4 600 propriétaires seraient concernés par le projet et non 972 comme le pouvoir l'indique, selon les manifestants. Ceux qui acceptent de vendre leurs terrains se résignent parce qu'ils n'habitent pas les communes ou parce qu'ils n'ont pas suffisamment de documents confirmant que les terrains leur appartiennent légalement, affirme un manifestant. « *Malheureusement, nous n'avons pas pu effectuer le bornage de nos biens dans les temps. Nous n'avons que des documents émanant de la population locale et de la commune attestant que ces terrains nous appartiennent* », explique-t-il. Le coût de la procédure est tel que de nombreux agriculteurs auraient décidé de ne pas donner suite.

<sup>11</sup> Cf. Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/21/48/448497/125357002.pdf>

<sup>12</sup> <https://koragnaagny.org/wp-content/uploads/2019/12/Lettre-ouverte-cop25.pdf>

**21/12 - Projet « Tana-Masoandro » - Les opposants ont tenu une conférence de presse pour protester contre la condamnation à deux ans de prison avec sursis de 12 des 13 manifestants arrêtés le 17 octobre.** Ils affirment que les meneurs sont victimes d'intimidations.

## ► **Coopération, bailleurs de fonds**

**03/12 - La Chine va aider Madagascar à moderniser son réseau de télécommunications.** Le projet consistera en la création de nouvelles infrastructures incluant 130 km de liaisons par fibre optique et la mise en place de centres de gestion de données (data base) qui permettront de moderniser les services publics, de diminuer le coût des télécommunications internes des administrations et de développer l'e-gouvernance. Le projet facilitera la création d'une ville numérique dans le cadre de « Tana Masoandro ».

**Le projet contient également un volet sécurité** avec l'installation de caméras de surveillance intelligentes et haute définition dans la capitale. « *Nous avons aujourd'hui, à travers ce projet, un outil qui contribuera à la sécurisation de la ville d'Antananarivo, le tout dans une optique d'amélioration du climat des investissements* », a indiqué le premier ministre et ministre des affaires étrangères par intérim Christian Ntsay. La ville de Toamasina devra également bénéficier du projet de même que Nosy Be qui verra le système de surveillance déjà en place renforcé. Le financement accordé par la Chine s'élève à 47 millions de dollars.

**07/12 - L'AFD mobilise 3 millions d'euros au profit de la création d'une Agence d'urbanisme du Grand Antananarivo.**

**18/12 - La BAD offre une garantie de 100 millions de dollars pour le projet hydroélectrique Sahofika.** La garantie servira à « *atténuer les risques encourus par les promoteurs du projet et les créanciers en soutenant les obligations de paiement* » de la Jirama, explique la Banque. Le projet Sahofika est prévu sur la rivière Onive, à 100 km au sud-est d'Antananarivo. Il comprend, entre autres, une centrale hydroélectrique de 205 MW, une ligne de transport d'électricité de 110 km et des voies d'accès sur 112 km. Sa construction devrait débuter en 2020 pour une durée des travaux de cinq ans. Il sera ensuite exploité sous forme d'une concession pendant 35 ans. Le projet produira 1 570 gigawattheures (GWh) d'énergie renouvelable par an en permettant à Madagascar de réduire sa production d'énergie thermique, jusqu'à 90 %.

**07/12 - Diaspora : le gouvernement confirme ses engagements.** Il entend mettre en place des programmes participatifs destinés exclusivement aux Malgaches qui vivent à l'étranger. Elaborée depuis deux ans, cette politique incite et accompagne la diaspora dans tous les secteurs clés inscrits au Programme général de l'Etat, tels que la santé, l'éducation, le social, l'investissement ou encore la culture et le sport. Elle reflète également le souhait de la diaspora de participer pleinement à la vie du pays, notamment à travers l'exercice du droit de vote. Une étude effectuée en 2013 révèle que la diaspora est estimée à environ 200.000 membres à travers le monde. Selon la Banque mondiale, elle a transféré en 2018 425 millions de dollars vers Madagascar.

## ► **Economie**

**02/12 - L'État tarde à nommer le nouveau DG de la Jirama, le mécontentement des usagers prend de l'ampleur face aux délestages et aux coupures d'eau.** Les entretiens des candidats avec le cabinet international mandaté par la Banque mondiale seraient achevés. Albert Ravelojaona, DG par intérim, serait présenté pour le poste. La Transition, l'avait nommé DG adjoint en 2009. Il fait partie des concepteurs de l'IEM (Initiative pour l'Emergence de Madagascar) Energie.

**07/12 - Les fraudes massives plombent les comptes de la Jirama.** Entre mars et novembre 2019, près de 789 abonnés de la Jirama ont fait l'objet d'un audit. Des anomalies ont été constatées pour 501 d'entre eux. Le manque à gagner pour la compagnie s'élève à 678 millions Ar.

**19/12 - Après plusieurs mois d'attente, Vonjy Andriamanga, ancien ministre de l'énergie, de l'eau et des hydrocarbures, a été nommé en conseil des ministres directeur général de la Jirama.** Une nomination qui a surpris dans la mesure où cet ancien membre du gouvernement a été limogé le 30 octobre pour ne pas avoir été capable de solutionner les problèmes de délestage et de coupure d'eau. Vonjy Andriamanga n'aurait pas été parmi les postulants qui ont passé des entretiens avec le conseil d'administration, en présence d'un représentant de la présidence et du cabinet de recrutement SG Group. Le conseil, qui avait été chargé de proposer une liste de candidats au président de la République, avait suggéré deux autres noms.

**07/12 - Air Madagascar-Air Austral au bord de la rupture ?** 20 mois après la signature de leur partenariat stratégique, le divorce entre les deux compagnies pourrait être acté. D'après les médias réunionnais, la compagnie Malgache compterait ouvrir son capital à d'autres investisseurs. Selon la DG d'Air Madagascar, le dossier est du ressort de l'Etat et de la compagnie réunionnaise. Ethiopian Airlines, déjà candidat pour être le

partenaire d'Air Madagascar, envisagerait de participer à une éventuelle ouverture du capital, ramenant la participation d'Air Austral à 10 %. En novembre, il avait été rapporté que sur les 35 millions de dollars qu'Air Austral devrait verser à Air Madagascar dans le cadre de ce partenariat, la compagnie réunionnaise n'avait débloqué que 10 millions de dollars.

**17/12 - Air Madagascar - Démission du DG Besoa Razafimaharo.** Son départ devrait faire partie d'un processus qui mènera vraisemblablement à la diminution de l'actionnariat d'Air Austral dans la compagnie nationale. C'est la partie réunionnaise, détenant 45 % du capital, qui avait nommé Besoa Razafimaharo à la tête d'Air Madagascar, lui assurant la direction. Mais le non-respect des engagements pris par le gouvernement, notamment la clause de non concurrence au nom de l'Open sky, a obligé les deux parties à faire évoluer leurs accords. Air Austral, qui n'a pas versé les 25 millions de dollars prévus dans les accords, conseille à Air Madagascar de recapitaliser la compagnie, quitte à perdre une part de son actionnariat. La compagnie nationale pourrait donc se tourner vers Ethiopian Airlines qui était parmi les soumissionnaires malheureux de ce partenariat stratégique.

**20/12 - Air Austral avait demandé de recapitaliser Air Madagascar quitte à perdre une part de l'actionnariat, a fait savoir le PDG d'Air Austral Marie Joseph Malé.** Ce dernier a souligné que le gouvernement malgache n'a pas respecté ses engagements. Les 25 millions de dollars restant qu'Air Austral devait apporter sous forme de prêt étaient conditionnés par le respect des engagements pris par le gouvernement malgache, a-t-il martelé.

**11/12 - L'Agence nationale pour la promotion de l'emploi, le « Pôle emploi malgache », devrait voir le jour en 2020,** annonce Gisèle Ranampy Dama, ministre du travail, de l'emploi, de la fonction publique et des lois sociales à l'occasion de la 14ème réunion régionale africaine de l'OIT. Rattachée au ministère, elle sera le pendant public des agences de recrutement et de placement privées. La mise en place de l'organisme devrait également permettre de renforcer les contrôles relatifs aux migrations du travail.

**13/12 - Seuls 6 % des Malgaches bénéficient d'un travail décent et d'une couverture sociale.** 10 à 12 % des sociétés privées formelles affilient leur personnel à la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnaps). Le gouvernement a initié un nouveau projet de loi sur le code de la prévoyance sociale qui sera prochainement présenté en conseil des ministres.

-----  
Taux de change au 30/12/19 : 1 euro = 4 108 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada, Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Politika.mg.